

THE KICKOFF COMPANY SAS

- CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CONSOMMATEURS – NON PROFESSIONNELS

1. Identité du Prestataire

Dénomination sociale : The Kickoff Company SAS
Numéro RCS : 898 989 363
RCS Nanterre
Forme juridique : SAS
Capital : 10.000 €
Adresse du siège : 43 - 45 rue d'Aguesseau – 92100 Boulogne-Billancourt
Président : Éric Gallas
Téléphone : 06.16.35.28.67
Email : contact@bajabule.fr
Site : www.bajabule.fr

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet d'une part, d'informer tout éventuel consommateur et client non professionnel (le « Client ») sur les conditions et modalités dans lesquelles The Kickoff Company (le « Prestataire ») procède à la vente et à la livraison des produits et services commandés (les « Services »), et d'autre part, de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de ces Services par le Prestataire au Client.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site

<https://bajabule.fr/index.php/les-activites-de-b/>.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande de Services. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Les renseignements figurant sur le catalogue du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment par le Prestataire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des

présentes Conditions Générales.

3. Commandes

Le Prestataire intervient à la demande du Client. Pour toute passation de commande, un devis sera communiqué au Client et précisera :
- la nature des Services ;
- les prix forfaitaires et hors taxes ;
- les éventuels rabais et ristournes ;
- les modalités de paiement ;
- l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions Générales.

En cas de rupture de stock, le Prestataire communiquera les délais d'approvisionnement nécessaires pour obtenir le produit ou proposera au Client un produit de remplacement.

Les ventes de Services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire et acceptation du devis par le Client.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de cinq (cinq) jours avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions financières » sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un remboursement.

4. Conditions financières

4.1 – Prix

Le prix des Services est celui précisé dans le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « Commandes ». Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Les taux de TVA et autres taxes applicables

sont ceux imposés par la législation française en cours à la date d'acceptation du devis. Toute augmentation de TVA, ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre la date d'acceptation du devis et la facturation sera imputée au Client.

5. Conditions de règlement

5.1 Facturation - Paiement

Une facture est établie par le Prestataire et adressée au Client par mail, à l'issue de la fourniture de Services.

Un acompte correspondant à 50% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Le solde du prix est payable comptant, 48h avant la fourniture de Services.

Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte du Prestataire.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues au Prestataire.

Il est convenu par les Parties que le règlement par le Client de la totalité de la facture du Prestataire équivaut à la réception et acceptation définitives des Services par le Client.

A défaut de règlement de la totalité du prix par le Client selon les modalités susmentionnées, le Prestataire ne sera ni tenu de restituer l'acompte versé par le Client ni de procéder à la fourniture des Services commandés.

5.2 – Pénalités de retard

En cas de retard ou de défaut de paiement par le Client, il sera facturé des intérêts fixés à trois fois le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix des Services facturés. Cette pénalité court à compter du jour suivant

la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

6. Obligations des Parties

6.1 Obligations du Prestataire

6.1.1. Nature des Prestations

Le Prestataire est en mesure de proposer les Services suivants :

- la vente de vins, champagnes et autres boissons figurant dans le catalogue du Prestataire ;
- toute prestation de services en vue d'accompagner le Client dans l'organisation de l'évènement ;
- toute prestation de services de type œnologique (dégustation des crus proposés).

Si le devis accepté par le Client mentionne l'option payante et non remboursable « Pay as You Drink », les vins et spiritueux non consommés ne seront pas facturés au Client lors de l'établissement de la facture définitive des Services, à l'issue de la réalisation de la prestation des Services, à condition que :
- les étiquettes, les bouchons et les

bouteilles concernées soient intactes ;

- le Client ait commandé au minimum douze (12) bouteilles ;

En cas de déduction du prix des vins et spiritueux non consommés, cette déduction ne pourra s'effectuer au-delà de 50% du nombre total de bouteilles commandées par le Client pour la réalisation des Services. Les frais de gestion resteront à la charge du Client.

6.1.2. Obligation de moyen

Le Prestataire s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

6.1.3 Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture des Services commandés à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

Le Prestataire déclare être titulaire d'une police d'assurance civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Dans l'hypothèse où la responsabilité du

Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant H.T payé par le Client pour la fourniture des Services.

6.2 Obligations et responsabilité du Client

Le Client s'engage, à mettre à disposition du Prestataire dans les meilleurs délais l'ensemble des informations complètes et exactes pour permettre au Prestataire de fournir les Services dont il a la charge.

Le Client s'engage à laisser un libre accès à tous ses locaux dans lesquels le Prestataire devrait pénétrer pour assurer la fourniture des Services.

Un simple manquement à l'obligation de collaboration pesant sur le Client sera susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels le Prestataire pourrait prétendre.

7. Force Majeure

Aucune partie ne pourra être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée, si et seulement si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement par une cause de force majeure. La force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible ou irréversible au sens de la loi.

Sans que cette liste ne soit exhaustive, les cas considérés comme étant de force majeure sont :

- tout évènement de nature sanitaire, climatique, bactériologique, militaire, économique, politique;
- la propagation avancé d'un virus ou d'une infection bactérienne donnant lieu à un confinement de la population, tornades, inondations, ouragans,

tremblements de terre, éruptions volcaniques, utilisation par un Etat ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, tout mouvement social d'ampleur régionale ou nationale etc.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée d'un (1) mois.

A cet effet, la partie défaillante s'engage à notifier, dans un délai de trois (3) jours, la survenance de cette cause à l'autre partie.

La partie défaillante fera tout pour éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Si l'empêchement est définitif ou si la cause de force majeure perdure au-delà du délai d'un (1) mois à compter de la date de notification de la cause, les présentes seront résolues de plein droit sans formalité ni octroi de dommage et intérêts.

8. Propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, dénomination, ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du Prestataire. Aucune cession de droit de propriété intellectuelle n'est réalisée dans le cadre de la fourniture de Services. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

9. Données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par

le Prestataire. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Prestataire. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation

applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email indiqué à l'article « *Identité du Prestataire* ». En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

10. Langue du contrat – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

11. Litiges – Attribution de juridiction

Tous les litiges auxquels les opérations de fourniture de Services pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolu à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis au Tribunal de Judiciaire de Nanterre.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

12. Acceptation du

Client – Information précontractuelle

Le Client reconnaît avoir eu communication préalable à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation telles que :

- les caractéristiques essentielles du Service ;
- le prix du Service et des éventuels frais annexes ;
- la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir le Service commandé ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphonique et électronique ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour le Client d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion pleine et entière des présentes Conditions Générales et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

13. Protection des mineurs

Conformément à l'article L.3342 du code de la santé publique la vente d'alcool à des mineurs de moins de 18 ans est interdite. Le Client s'engage à avoir 18 ans révolus au moment de la passation de sa commande au Prestataire.